



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 22 janvier 2019

Vague de froid : le Préfet du Bas-Rhin active le niveau 2 du plan hiver

Les prévisions météorologiques prévoient des températures ressenties négatives comprises entre -8°C et 2° dans les prochains jours.

Pour faire face à cette dégradation des conditions climatiques, **Jean-Luc Marx, préfet de la région Grand Est et du Bas-Rhin a décidé d'activer le niveau 2 du plan hiver :**

- **174 places d'hébergement d'urgence supplémentaires sont mobilisables dès ce soir** (en structure collective ou dans le dispositif hôtelier). Ce niveau de mobilisation permettra de mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe actuellement en demande (55 demandes adressées au 115 la nuit dernière) ;
- **l'amplitude horaire des accueils de jour est étendue** pour éviter la rupture avec l'hébergement de nuit ;
- **les équipes de maraudes qui tournent tous les soirs de la semaine en hiver renforcent leur vigilance** ainsi que les services de secours circulant sur la voie publique : Police et Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18) et SAMU (15).

Le Préfet du Bas-Rhin rappelle combien il est important que toute personne en situation de détresse dans l'espace public soit signalée au 115, [service d'appel d'urgence gratuit](#).

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu majeur de la solidarité nationale pour lequel les services de l'État sont particulièrement mobilisés localement.

Le plan hiver dans le Bas-Rhin : une mobilisation conséquente des services de l'État

Du 1er novembre 2018 au 31 mars 2019, le plan hivernal vient renforcer les dispositifs d'hébergement ouverts toute l'année au profit du public en grande précarité et de demandeurs d'asile. Dans le Bas-Rhin ce parc, constitué de **9051 places**, a **augmenté de plus de 50 % en quatre ans**. Au plan départemental, **l'État mobilise 56,2 M € pour financer ces places**.

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr
Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est

En complément, le dispositif hivernal s'articule autour du renforcement de la veille sociale, qui s'appuie sur quatre accueils de jour, l'intensification des maraudes et la mobilisation de places d'hébergement d'urgence exceptionnelles et temporaires qui s'ouvrent au fur et à mesure en fonction des situations identifiées et justifiant une mise à l'abri. Ces dernières se fermeront progressivement entre le 31 mars et le 30 avril 2019. Au 22 janvier, **501 places temporaires sont mobilisées** dans le cadre du plan hiver.

En cas de grand froid, l'État, en relation avec les collectivités territoriales et tout particulièrement avec la ville de Strasbourg, mobilisera des capacités de mise à l'abri en gymnase.

Afin de prévenir les dangers sanitaires auxquels s'exposent des personnes à la rue, les équipes mobiles (maraudes) de Médecins du monde, de l'Ordre de Malte, du CCAS de Strasbourg, des Restos du cœur et de la Croix rouge sont en lien constant avec le SIAO/115.

Le plan hiver : les différents niveaux d'activation

Dans le Bas-Rhin, le plan hiver est construit sur 3 niveaux dont le déclenchement s'apprécie au regard d'un ensemble de circonstances locales particulières (nombre de demandes, vulnérabilité des personnes sans domicile fixe, etc) :

1^{er} niveau : veille saisonnière

Mise à l'abri des personnes les plus vulnérables et signalées par les maraudes

2^{ème} niveau : avertissement froid

Les températures ressenties sont comprises entre - 5°C et -10°C : des places supplémentaires sont mobilisées.

3^{ème} niveau : alerte grand froid

Les températures ressenties sont comprises entre - 11°C et -17°C : le préfet réquisitionne un gymnase.

Dossier suivi par

Direction départementale de la
Cohésion Sociale du Bas-Rhin

Contact presse

Aurélie Contrecivile

Tél. : 06 73 85 16 45

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la
communication
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est